



Photo d'illustration

Projet éolien de **Châteauponsac**

LETTRE D'INFO N°4 · Janvier 2025

Eolise est une **société française**, indépendante et poitevine spécialisée dans le **développement de projets éoliens et photovoltaïques**. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou (86), elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

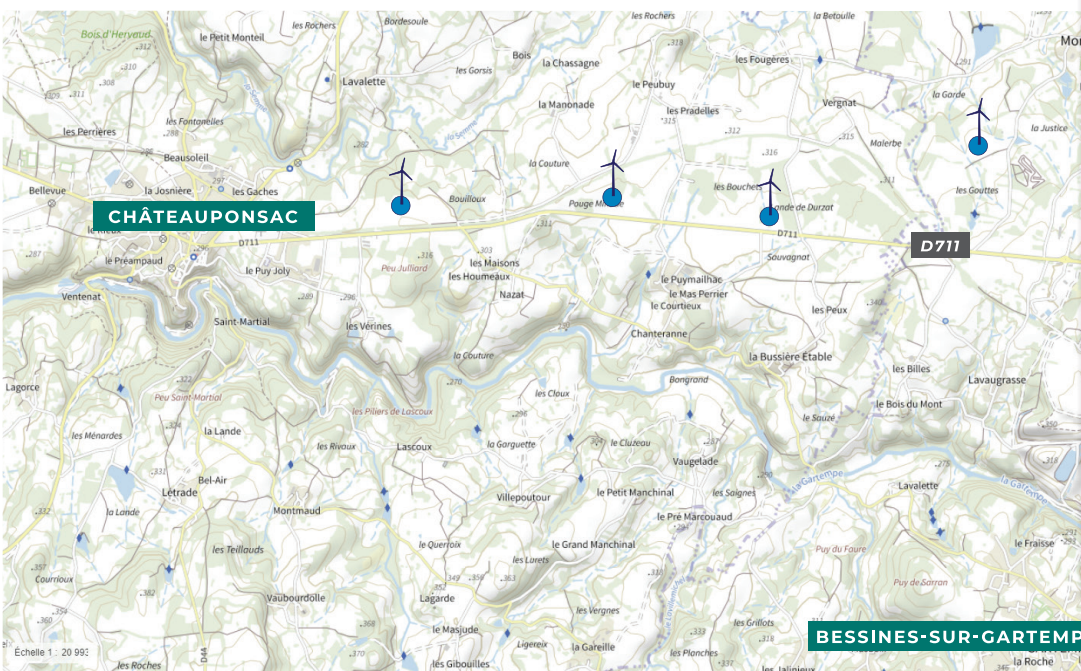
Eolise profite donc d'un **ancrage local**, mais aussi d'une **solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables**, grâce à l'expérience de ses fondateurs, actifs dans les énergies renouvelables depuis 20 ans. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle **privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois** dans le territoire des projets développés.



Le projet éolien développé par la société Eolise, depuis maintenant 5 ans, est actuellement en instruction auprès des services de l'État. Ce projet de 4 éoliennes vous a été présenté à travers différentes lettres d'information et un porte-à-porte, réalisé en 2022. Depuis, le travail d'analyse du territoire a été affiné, un mât de mesure de vent installé et le dossier déposé auprès de la Préfecture, qui décidera de l'autorisation du projet. Dans le cadre de cette instruction, une enquête publique sera organisée, probablement en 2025, afin que chacun puisse s'exprimer sur ce projet.

Ce projet éolien est, pour Eolise, une opportunité de valoriser une ressource inépuisable du territoire -le vent- et ainsi de contribuer à la transition énergétique, réduire nos émissions de gaz à effet de serre et ainsi préserver notre climat. **Pour la commune et ses habitants, un tel projet**

apportera des revenus (via la fiscalité du projet) et peut permettre la mise en place de mesures d'accompagnement (détaillées au verso).

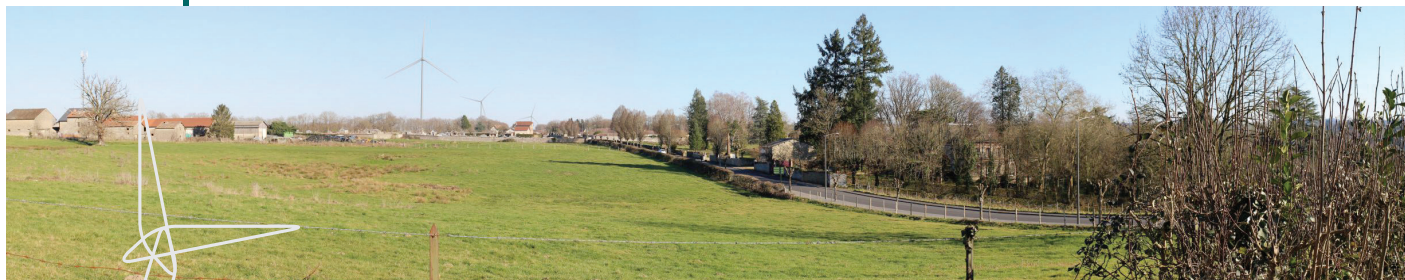


QUELLES ÉOLIENNES POUR CE PROJET ?

- **4 éoliennes de 230 mètres de hauteur (en bout de pale).**
Les mâts des éoliennes feront 147 mètres de haut.
- Une **puissance unitaire de 6 MW**,
soit un total de 24 MW installés
- Une **production annuelle estimée de 55 400 MWh**,
soit la consommation électrique annuelle de **24 800 personnes**,
eau chaude et chauffage inclus.
- Des **éoliennes bien espacées**
(au moins 1,2 km entre chaque éolienne)

Les détails du projet sont disponibles sur www.eolise.fr/projets/chateauponsac/

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE PROJET ÉOLIEN DE CHÂTEAUPONSAC



Photomontage réalisé depuis Châteauponsac (croisement D44 et D711) en direction du cimetière.

Chaque projet éolien intègre, dans son dossier, **des mesures pour éviter, réduire ou compenser son impact sur l'environnement** (on parle de démarche ERC : éviter, réduire, compenser).

Ces mesures peuvent être l'évitement d'une zone naturelle protégée (comme c'est le cas pour ce projet), la réduction de l'impact d'une éolienne en augmentant la "garde au sol", c'est-à-dire l'espace entre le bas d'une pale et le sol, ou des arrêts temporaires en période de migrations d'oiseaux.

Les impacts qui ne peuvent être évités ou réduits doivent être compensés (par exemple replanter 10 mètres linéaires de haies si 5 mètres sont inévitablement coupés). Parallèlement, des mesures d'accompagnement peuvent être mises en place par le porteur de projet, en partenariat avec les communes, des associations ou des particuliers.

Ces mesures, décrites ci-dessous, peuvent encore évoluer en fonction de vos retours !



CRÉATION D'UN ÎLOT DE VIEILLISSEMENT

Parallèlement au projet éolien, un "îlot de vieillissement" sera créé. **Son but est d'améliorer et de conserver un habitat, en l'occurrence une parcelle boisée dont la présence est favorable à la nidification du Milan Noir.**

Cette mesure sera également **bénéfique pour les chauves-souris et les autres espèces qui vivent dans ce milieu.** Aucune activité sylvicole ne pourra être pratiquée sur ce bois pour le préserver.



PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES

Au total, **129 mètres linéaires de haies devront être coupés pour le projet.** Eolise a donc **identifié des parcelles agricoles sur lesquelles planter au moins 258 mètres de haies, en mesure de compensation.**

Les plantations se feront avec des essences locales et seront constituées d'arbre, d'arbustes et de buissons. **L'entretien** de ces nouvelles haies sera **à la charge d'Eolise.**



D'AUTRES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER LA TRANSITION ET LA SOBRIÉTÉ

Plusieurs mesures d'accompagnement peuvent être proposées sur les enjeux écologiques locaux.

Une association ou un bureau d'étude local peut par exemple **proposer des ateliers de découvertes et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité locale, en particulier les chauve-souris.**

De même, des **audits énergétiques peuvent être proposés pour assurer des économies d'électricité et favoriser la sobriété énergétique.**

DES PROPOSITIONS À NOUS SOUMETTRE ?



Si vous avez des idées ou des propositions de mesures d'accompagnement que vous souhaitez soumettre, n'hésitez pas à nous contacter.

Sur certains projets éoliens, en fonction de l'intérêt des riverains et des élus, Eolise propose de réfléchir à la mise en place d'un circuit court énergétique, permettant aux riverains de consommer une électricité moins chère.

Des projets similaires commencent à voir le jour en France. Si cette initiative vous intéresse, vous pouvez nous solliciter (nos coordonnées sont en bas de page) !



VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART DE VOTRE INTÉRÊT, POSER UNE QUESTION, APPORTER UNE SUGGESTION ? CONTACTEZ NOUS !

Laure BARRANGER · Cheffe de projet éolien · Baptiste WAMBRE · Responsable développement ·

Téléphone : **05 49 38 88 25** · Courriel : l.barranger@eolise.fr

Eolise SAS · 3, av. Gustave Eiffel · 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".